

**FONDAZIONE ISTITUTO INTERNAZIONALE DI STORIA ECONOMICA "F. Datini"**  
**XL Settimana di Studi**

**ABSTRACT**

<b>Titolo:</b>	<b>LA FAMIGLIA NELL'ECONOMIA EUROPEA. Secc. XIII-XVIII. - THE ECONOMIC ROLE OF THE FAMILY from the 13th to the 18th Centuries. Prato, 6-10 Aprile 2008</b>
<b>Responsabilità:</b>	a cura di Simonetta Cavaciocchi
<b>Editore:</b>	Firenze university press

<b>Titolo parte:</b>	<i>La fortune des Parisiennes : l'exercice féminin de la transmission (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)</i>
<b>Autore parte:</b>	ROBERT DESCIMON
<b>DOI:</b>	

<b>ABSTRACT:</b>	<p><i>La fortune des Parisiennes</i> (celles qui ont de la fortune; des pauvres, il n'est pas question ici) est traitée dans ces lignes comme un matériau prêt à emploi dans la perspective comparative des études de genres et du rôle des femmes dans la reproduction sociale. Durant la période moderne, le droit parisien fait reposer la position des filles, épouses et mères sur trois instruments coutumiers: la communauté conjugale qui instaure une égalité structurelle entre les biens des époux, même si leur gestion est théoriquement sous la responsabilité des hommes; l'égalité successorale, puisque les filles héritent également et au même titre que leurs frères; la dot et le douaire qui assurent la protection des patrimoines féminins au besoin au détriment de celui des époux. Le système de transmission utilise paradoxalement l'incapacité juridique des épouses pour leur confier en pratique un rôle indépendant dont elles savent jouer. C'est le "complexe Etat-famille" qui fonde une originalité française en confondant la sphère publique (masculine) et la sphère domestique (<i>féminine</i>), par exemple dans la propriété des charges publiques. Une question se pose dès lors: les acteurs féminins de la transmission se comportent-ils différemment des acteurs masculins? La question est d'importance, car une réponse négative tendrait à minimiser (mais non à nier) le genre comme facteur discriminant dans la reproduction des classes dominantes</p>
------------------	--